



COMITÉ
HAUTS DE SEINE
FFHANDBALL

ANNUAIRE
2022-2023

Guide des compétitions

SOMMAIRE

• Championnats plus de 16 ans	3
○ Plus de 16 ans masculins	3
◇ 1 ^{re} division	3
◇ 2 ^e division	4
◇ 3 ^e division	5
○ Plus de 16 ans féminines	6
◇ 1 ^{re} division	6
◇ 2 ^e division	7
◇ Coupe des Hauts-de-Seine – Challenge Jeanne-Barbe-Delmas	7
• Championnats jeunes	8
○ U18 masculins	8
○ U17 / U18 féminines	11
○ U15 masculins	13
○ U15 féminines	15
○ U13 masculins	16
○ U13 féminines	19
○ U11	20
○ U9 & U7	21
• Calendriers	22
○ Calendrier des compétitions masculines	22
○ Calendrier des compétitions féminines	23
• Tableaux des montées / descentes	24
○ Tableau des compétitions masculines	24
○ Tableau des compétitions féminines	25
• Tableau récapitulatif des règlements jeunes	26
• Tableau récapitulatif des catégories d'âges / temps de jeu / taille ballons	27
• Rappel de certains règlements fédéraux	28

Informations :

Les clubs ayant deux équipes engagées ne peuvent disputer le championnat dans la même poule.
Les dates de coupe de France masculine et féminine sont prioritaires sur les journées de championnats.

CHAMPIONNATS PLUS DE 16 ANS

PLUS DE 16 ANS MASCULINS

Les divisions plus de 16 masculins sont constituées en fonction des résultats de la saison 2021-2022

1^{re} division territoriale :

Composition :

1 poule de 12 en matches aller / retour soit 22 journées.

1	ES Colombienne
2	Issy HBM 1B
3	Stade de Vanves 1C
4	AC Boulogne-Billancourt 1C
5	Levallois SC 1B
6	HBC Suresnes
7	USM Malakoff 1B
8	AS Fontenay-aux-Roses
9	CSM Puteaux 1B
10	COM Bagneux
11	Chaville HB 1B
12	Rueil AC 1C

Brûlage

Le brûlage se fait après 11 matches.

Titre et accession

À la fin de la compétition, l'équipe classée première, suivant le classement officiel, sera déclarée championne de 1^{re} division territoriale et accédera au championnat régional.

L'équipe classée deuxième suivant le classement officiel accédera également au championnat régional.

Les équipes réserves ont obligation, sur chaque match, de présenter 3 joueurs minimum âgés de 17 à 23 ans (nés avant le 1^{er} janvier 1999). En cas de non-respect, pas d'accession possible.

Relégation

Suivant tableau des montées et descentes du comité 92.

2^e division territoriale :

Composition :

1 poule de 12 en matches aller / retour soit 22 journées.

1	Asnières HC 1B
2	HBC Antony
3	Bois-Colombes Sp. 1C
4	Clamart HB
5	ES Colombienne 1B
6	AS Meudon 1B
7	Courbevoie HB 1C
8	Levallois SC 1C
9	ES Nanterre
10	Stade de Vanves 1D
11	USM Malakoff 1C
12	HBC Suresnes 1B

Brûlage

Le brûlage se fait après 11 matches.

Titre

À la fin de la compétition : l'équipe classée première, suivant le classement officiel, sera déclarée championne de 2^e division territoriale.

Accession et relégation

Suivant tableau des montées et descentes du comité 92.

3^e division territoriale :

Composition

1 poule de 6 équipes en matches aller/retour soit 10 matches,
ou 2 poules de 3 équipes en matches aller/retour soit 6 matches puis matches entre les équipes des poules A et B soit 9 matches en conservant les points de la 1^{re} phase

1	ASV Châtenay-Malabry 1C
2	Issy HBM 1C
3	USM Malakoff 1D
4	CS Clichy
5	AS Fontenay-aux-Roses 1B
6	HBC Suresnes 1B
7	Exempt
8	Exempt

Titre

À la fin de la compétition et suivant l'organisation : l'équipe classée première, suivant le classement officiel, sera déclarée championne de 3^e division territoriale.

Accession

Suivant tableau des montées et descentes du comité 92.

PLUS DE 16 ANS FÉMININES

Les divisions sont constituées en fonction des résultats de la saison 2021-2022.



1^{re} division territoriale :

Composition :

1 poule de 8 en matches aller / retour soit 14 journées.

1	Levallois SC
2	Clamart HB
3	Issy Paris hand 1C
4	AS Fontenay-aux-Roses
5	Chaville HB
6	ES Colombienne 1C
7	ES Nanterre
8	Exempt

Brûlage

Le brûlage se fait après 7 matches.

Titre et accession

À la fin de la compétition : l'équipe classée première, suivant le classement officiel, sera déclarée championne de 1^{re} division territoriale et accédera au championnat régional.

Les équipes réserves ont obligation, sur chaque match, de présenter 2 joueuses minimum âgées de 17 à 23 ans nés avant le 1^{er} janvier 1999 (en cas de non-respect, pas d'accession possible).

Relégation

Suivant le tableau des montées et descentes du comité 92.

2^e division territoriale :

Composition :

1 poule de 8 en matches aller / retour soit 14 journées.

1	CSM Puteaux 1B
2	COM Bagneux
3	HBC Suresnes
4	AS Meudon
5	Bois-Colombes Sp. 1B
6	Rueil AC 1C
7	Exempt
8	Exempt

Titre

À la fin de la compétition : l'équipe classée première, suivant le classement officiel, sera déclarée championne de 2^e division territoriale.

Accession

Suivant le tableau des montées et descentes du comité 92.

Coupe des Hauts-de-Seine – Challenge Jeanne-Barbe-Delmas

La coupe des Hauts-de-Seine, le *Challenge Jeanne-Barbe Delmas*, s'effectuera sur 4 journées (sur la base des 16 équipes évoluant en championnat départemental), et seront programmées en alternance avec le championnat.

La formule vous sera proposée dès l'engagement des équipes au niveau départemental.

À noter que cette coupe proposera deux niveaux de pratique :

- niveau haut : le "Challenge Jeanne-Barbe-Delmas"
- niveau bas : le "Challenge des Hauts-de-Seine"

CHAMPIONNATS JEUNES

U18 MASCULINS



Délayages Championnat de France U18 ans Masculins N+1

Une équipe = 1 club ou une convention de clubs

13.1 Mode de qualification

Attention : lorsqu'une équipe évoluant en championnat de France moins de 18 ans masculins finit dans une position permettant à la ligue de conserver une place en championnat de France moins de 18 ans la saison suivante, la place est acquise par l'équipe elle-même.

Chaque saison, la ligue IDF aura le droit à 1 ou 2 places en fonction du nombre de licenciés dans la catégorie et déterminé par la COC fédérale.

La COC territoriale IDF pourra refuser – sur avis motivé – l'engagement des équipes présentées.

La commission vérifiera chaque année que les entraîneurs diplômés désignés par les clubs soient bien ceux officiant sur les rencontres, tout manquement pourra être sanctionné de non-autorisation à la participation la saison suivante.

13.2 Mode d'attribution des places dans l'ordre :

13.2.1 Une place attribuée à chaque comité non représenté pour qualifier une équipe en championnat de France moins de 18 pour l'année N+1 comme définie au point 13.1 en respectant les conditions suivantes :

- soit 10 joueurs de moins de 17 ans ayant participé à un minimum de 8 matches en championnat élite moins de 18 ans régional sur la saison N
- soit avoir été classé entre les places 1 et 4 du challenge national moins de 18 ans masculins de sa poule sur l'année N
- soit être qualifié en championnat régional moins de 15 ans élite et en championnat régional ou national moins de 18 ans sur la saison N

Par ailleurs, le comité concerné ne devra pas avoir perdu sa place sportivement par son représentant (l'équipe finit entre la 5^e et 6^e place du challenge de France) deux années consécutives en championnat de France, sinon la place sera reversée directement au barrage général.

Dans le cas où plusieurs équipes d'un même comité pourraient être éligibles pour une place en championnat de France, un barrage aura lieu au sein du comité concerné pour déterminer l'ayant droit de ce dernier.

Dans le cas où "n+1" comités seraient concernés, un barrage aura lieu entre les meilleures équipes de chaque comité concerné pour déterminer la ou les équipes qui évolueront en championnat de France pour la saison N+1.

Dans le cas où tous les comités seraient déjà représentés comme prévu au point 13.1, cette place sera directement reversée au point 13.2.2.

13.2.2 La ou les places restantes en championnat de France moins de 18 pour l'année N+1 comme définie au point 13.1 et au point 13.2.1 sera ou seront attribuées par un barrage ; les équipes non qualifiées au point 13.2.1 pourront prendre part à ce barrage.

Pour participer aux barrages de championnat de France moins de 18 ans pour la saison N+1, une équipe doit, soit avoir participé au championnat de France de la saison N, soit avoir 10 joueurs de moins de 17 ans ayant participé un minimum de 8 matches en championnat moins de 18 régionaux sur la saison N.

Délayages régionaux Île-de-France U18 masculins

Des délayages départementaux auront lieu, pour déterminer les **6 équipes** qui pourront participer aux délayages régionaux.

Si plus de 6 clubs souhaitent participer aux délayages régionaux, la formule suivante vous sera proposée en fonction du nombre d'équipes inscrites et ayant la possibilité d'entrer dans cette compétition, sur les journées des 11 et 18/09/2022.

Brassage de toutes les équipes qui remplissent les critères.

Pour information, toute équipe qui ne sera pas retenue sur dossier ou qui n'aura pas gagné sa place sportivement, devra participer aux délayages départementaux pour déterminer le niveau de pratique dans le championnat départemental dans lequel elle évoluera sur l'ensemble de la saison.

Exigences pour participer à cette compétition et pour éviter les candidatures abusives :

- retourner le tableau transmis par le comité dans les délais (attention un même joueur ne peut être inscrit sur la liste des U18 ou des U15)
- avoir au moins évolué en championnat départemental U19 ou U18 ou en U16 excellence l'année précédente
- des points seront attribués en prenant en considération plusieurs critères (niveau de championnat et classement de la saison précédente ...)

Règlement particulier :

Les conventions concernant des équipes jeunes, effectuant les délayages départementaux pour accéder au niveau régional ont l'obligation de déposer avant le début de ces délayages une liste de 14 joueurs.

De cette liste, AUCUN joueur ne sera autorisé à évoluer, durant le temps de ces délayages avec une autre équipe disputant ces mêmes délayages.

De plus, aucun joueur évoluant en championnat de France U18 ne peut prétendre disputer ces délayages départementaux pour accéder au niveau régional.

Sanction : match perdu par pénalité.

Championnat départemental U18 masculins

Formule des délayages départementaux sur la base de 24 équipes, qui pourra être adaptée en fonction du nombre d'équipes engagées.

Les poules seront constituées en tenant compte du niveau de jeu et du classement de la saison précédente.

1^{re} phase :

24 équipes - 4 poules de 6

Rencontres sur 5 dates en match simple selon le calendrier du comité.

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
1-	1-	1-	1-
2-	2-	2-	2-
3-	3-	3-	3-
4-	4-	4-	4-
5-	5-	5-	5-
6-	6-	6-	6-

2^e phase :

Délayages pour constitution des poules d'Excellence à 2^e division.

Rencontres sur 5 dates en match simple selon le calendrier du comité.

Poule E	Poule F	Poule G	Poule H
1- 1 ^{er} de A	1- 1 ^{er} de B	1- 4 ^e de A	1- 4 ^e de B
2- 1 ^{er} de D	2- 1 ^{er} de C	2- 4 ^e de D	2- 4 ^e de C
3- 3 ^e de C	3- 3 ^e de B	3- 6 ^e de C	3- 6 ^e de B
4- 3 ^e de D	4- 3 ^e de A	4- 6 ^e de D	4- 6 ^e de A
5- 2 ^e de B	5- 2 ^e de D	5- 5 ^e de B	5- 5 ^e de D
6- 2 ^e de C	6- 2 ^e de A	6- 5 ^e de C	6- 5 ^e de A

Règlement particulier :

Aucun joueur, ayant participé ou participant à une rencontre de délayage ou de championnat régional ou national, ne sera autorisé à évoluer dans l'équipe qui dispute le délayage départemental.

Sanction : match perdu par pénalité**Championnat départemental :**

24 équipes engagées – 4 poules de 6

Rencontres sur 10 dates en match aller et retour selon calendrier comité

Excellence	Honneur	1^{re} division	2^e division
1- 1 ^{er} de E	1- 4 ^e de E	1- 1 ^{er} de G	1- 4 ^e de G
2- 1 ^{er} de F	2- 4 ^e de F	2- 1 ^{er} de H	2- 4 ^e de H
3- 2 ^e de E	3- 5 ^e de E	3- 2 ^e de G	3- 5 ^e de G
4- 2 ^e de F	4- 5 ^e de F	4- 2 ^e de H	4- 5 ^e de H
5- 3 ^e de E	5- 6 ^e de E	5- 3 ^e de G	5- 6 ^e de G
6- 3 ^e de F	6- 6 ^e de F	6- 3 ^e de H	6- 6 ^e de H

U17-U18 FÉMININES



Championnat de France U17 féminines N+1

14.1 Mode de qualification

Attention : lorsqu'une équipe évoluant en championnat de France moins de 17 ans féminins finit dans une position permettant à la ligue de conserver une place en championnat de France moins de 17 ans la saison suivante, la place est acquise pour la ligue Île-de-France, et non pas pour l'équipe elle-même.

La COC territoriale IDF pourra refuser – sur avis motivé – l'engagement des équipes présentées.

La commission vérifiera chaque année que les entraîneurs diplômés désignés par les clubs soient bien ceux officiant sur les rencontres ; tout manquement pourra être sanctionné de non-autorisation à la participation la saison suivante.

14.2 Mode d'attribution des places dans l'ordre :

14.2.1 Une équipe ayant évolué en championnat de France moins de 17 sur l'année N et qui permet à la ligue IDF de conserver la place en championnat de France moins de 17 pour l'année N+1 sera automatiquement qualifiée en championnat de France moins de 17 ans sur l'année N+1 à condition que son club (ou entente) évolue également en championnat élite moins de 15 ans ou à défaut termine dans les 3 premières places du niveau excellence régional moins de 15 sur la saison N.

14.2.2 Les places restantes seront attribuées par la COC IDF comme définies au point 14.3.

14.3 Mode d'attribution des places restantes :

14.3.1 Si "n" est le nombre de places restantes :

Une place attribuée à chaque comité non représenté pour qualifier une équipe en championnat de France moins de 17 pour l'année N+1 comme définie au point 14.1 en respectant les conditions suivantes :

- soit être qualifié en championnat régional moins de 15 ans élite sur la saison N
- soit avoir gardé la place pour la ligue sur la saison N et avoir fini dans les 3 premières places des play-offs du championnat moins de 15 ans excellence

Par ailleurs, le comité concerné ne devra pas avoir perdu sa place sportivement par son représentant deux années consécutives en championnat de France, sinon la place sera reversée directement au barrage général.

Dans le cas où plusieurs équipes d'un même comité pourraient être éligibles à la place en championnat de France, un barrage aura lieu au sein du comité concerné pour déterminer l'ayant droit de ce dernier.

Dans le cas où "n+1" comités seraient concernés, un barrage aura lieu entre les meilleures équipes de chaque comité concerné pour déterminer la ou les équipes qui évolueront en championnat de France pour la saison N+1.

Dans le cas où tous les comités seraient déjà représentés comme prévu au point 14.1, cette place sera directement reversée au point 14.3.2.

14.3.2 La ou les places restantes à attribuer seront attribuées par un barrage. Pour participer au barrage de championnat de France moins de 17 ans pour la saison N+1, une équipe doit soit avoir participé au championnat de France moins de 17 de la saison N, soit avoir participé au championnat régional élite moins de 15 ans sur la saison N.

Délayages régionaux Île-de-France U18 féminines

Le comité disposera des week-ends des **18 et 25/09/2022**, pour effectuer, si besoin, des délayages départementaux afin de déterminer les **4 équipes** qui pourront participer aux délayages régionaux.

En fonction du nombre de dossiers retenus et répondant aux exigences pour pouvoir prétendre évoluer à ce niveau, il vous sera proposé une formule pour définir les 4 équipes alto-séquanaises, qui participeront aux délayages régionaux, qui débiteront dès la journée du **02/10/2022**.

Pour information, toute équipe qui ne sera pas retenue sur dossier ou qui n'aura pas gagné sa place sportivement, dans le cas où des délayages départementaux seraient organisés, devra participer à cette compétition pour déterminer le niveau de pratique dans le championnat départemental dans lequel elle évoluera sur l'ensemble de la saison.

Exigences pour participer à cette compétition et pour éviter les candidatures abusives :

- retourner le tableau transmis par le comité dans les délais (attention une même joueuse ne peut être inscrite sur la liste des U18 ou des U15)
- avoir au moins évolué en U18 ou en U16 excellence départementale l'année précédente
- des points seront attribués en prenant en considération plusieurs critères

Règlement particulier :

Les conventions concernant des équipes jeunes, effectuant les délayages départementaux pour accéder au niveau régional ont l'obligation de déposer avant le début de ces délayages une liste de 14 joueuses. De cette liste, AUCUNE joueuse ne sera autorisée à évoluer, durant le temps de ces délayages avec une autre équipe disputant ces mêmes délayages.

De plus, aucune joueuse évoluant en championnat de France U17 ne peut prétendre disputer ces délayages départementaux pour accéder au niveau régional.

Sanction : match perdu par pénalité

Championnat départemental U18 féminines

Les équipes des Hauts-de-Seine, qui n'évolueront pas en championnat régional seront intégrées dans un championnat départemental.

Une formule vous sera proposée en fonction des engagements reçus.

Règlement particulier :

Aucune joueuse ayant participé ou participant à une rencontre de délayage ou de championnat régional ou national ne sera autorisée à évoluer dans l'équipe qui dispute le délayage départemental.

Sanction : match perdu par pénalité

U15 MASCULINS



Délayages régionaux Île-de-France U15 masculins

Des délayages départementaux auront lieu, pour déterminer les **6 équipes** qui pourront participer aux délayages régionaux.

Si plus de 6 clubs souhaitent participer aux délayages régionaux, la formule suivante vous sera proposée en fonction du nombre d'équipes inscrites et ayant la possibilité d'entrer dans cette compétition, sur les journées des 11 et 18/09/2022.

Brassage de toutes les équipes qui remplissent les critères.

Pour information, toute équipe qui ne sera pas retenue sur dossier ou qui n'aura pas gagné sa place sportivement, dans le cas où des délayages départementaux seraient organisés, devra participer à cette compétition pour déterminer le niveau de pratique dans le championnat départemental dans lequel elle évoluera sur l'ensemble de la saison.

Exigences pour participer à cette compétition et pour éviter les candidatures abusives :

- retourner le tableau transmis par le comité dans les délais (attention un même joueur ne peut être inscrit sur la liste des U18 ou des U15)
- avoir au moins évolué en U16 ou en U14 ans excellence départementale l'année précédente
- des points seront attribués en prenant en considération plusieurs critères (niveau de championnat et classement de la saison précédente ...)

Règlement particulier :

Les conventions concernant des équipes jeunes, effectuant les délayages départementaux pour accéder au niveau régional ont l'obligation de déposer avant le début de ces délayages une liste de 14 joueurs.

De cette liste, AUCUN joueur ne sera autorisé à évoluer, durant le temps de ces délayages avec une autre équipe disputant ces mêmes délayages.

De plus, aucun joueur évoluant en championnat de France U18 ne peut prétendre disputer ces délayages départementaux pour accéder au niveau régional.

Sanction : match perdu par pénalité



Championnat départemental U15 ans masculins

Formule des délayages départementaux sur la base de 30 équipes, qui pourra être adaptée en fonction du nombre d'équipes engagées.

Les poules seront constituées en tenant compte du niveau de jeu et du classement de la saison précédente.

1^{re} phase

Rencontres sur 5 dates en match simple selon le calendrier du comité.

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D	Poule E
1-	1-	1-	1-	1-
2-	2-	2-	2-	2-
3-	3-	3-	3-	3-
4-	4-	4-	4-	4-
5-	5-	5-	5-	5-
6-	6-	6-	6-	6-

2^e phase

Rencontres sur 5 dates en match simple selon le calendrier du comité.

À l'issue de cette phase, il sera constitué les poules de niveau.

Poule F	Poule G	Poule H	Poule I	Poule J
1- 1 de A	1- 1 de C	1- 3 ^e meilleur 3 ^e	1- 4 ^e meilleur 3 ^e	1- 5 ^e meilleur 5 ^e
2- 1 de B	2- 1 de D	2- 4 de C	2- 4 de B	2- 4 de A
3- 1 de E	3- 2 de A	3- 4 de D	3- 4 de E	3- 5 de A
4- 2 de B	4- 2 de C	4- 5 de D	4- 5 de C	4- 5 de B
5- 2 de D	5- 2 de E	5- 5 de E	5- 6 de E	5- 6 de D
6- 2 ^e meilleur 3 ^e	6- meilleur 3 ^e	6- 6 de A	6- 6 de B	6- 6 de C

Règlement particulier :

Aucun joueur ayant participé ou participant à une rencontre de délayage ou de championnat régional ou national ne sera autorisé à évoluer dans l'équipe qui dispute le délayage départemental.

Sanction : match perdu par pénalité

Championnat départemental :

30 équipes engagées – 5 poules de 6

Rencontres sur 10 dates en match aller / retour selon calendrier comité

EXCELLENCE	HONNEUR	1^{re} DIVISION	2^e DIVISION	3^e DIVISION
1- 1 de F	1- 4 de F	1- 1 de H	1- 3 de H	1- 5 de H
2- 2 de F	2- 5 de F	2- 2 de H	2- 4 de H	2- 6 de H
3- 3 de F	3- 6 de F	3- 1 de I	3- 3 de I	3- 5 de I
4- 1 de G	4- 4 de G	4- 2 de I	4- 4 de I	4- 6 de I
5- 2 de G	5- 5 de G	5- 1 de J	5- 3 de J	5- 5 de J
6- 3 de G	6- 6 de G	6- 2 de J	6- 4 de J	6- 6 de J

U15 FÉMININES



Délayages régionaux Île-de-France U15 féminines

Le comité disposera des week-ends des **11 et 18/09/2022**, pour effectuer, si besoin, des délayages départementaux afin de déterminer les **5 équipes** qui pourront participer aux délayages régionaux.

En fonction du nombre de dossiers retenus et répondant aux exigences pour pouvoir prétendre évoluer à ce niveau, il vous sera proposé une formule pour définir les **5 équipes** alto-séquanaises, qui participeront aux délayages régionaux, qui débiteront dès la journée **du 25/09/2022**.

Pour information, toute équipe qui ne sera pas retenue sur dossier ou qui n'aura pas gagné sa place sportivement, dans le cas où des délayages départementaux seraient organisés, devra participer à cette compétition pour déterminer le niveau de pratique dans le championnat départemental dans lequel elle évoluera sur l'ensemble de la saison.

Exigences pour participer à cette compétition et pour éviter les candidatures abusives :

- retourner le tableau transmis par le comité dans les délais (attention une même joueuse ne peut être inscrite sur la liste des U18 ou des U15)
- avoir au moins évolué en U16 ou en U14 excellence départementale l'année précédente
- des points seront attribués en prenant en considération plusieurs critères

Règlement particulier :

Les conventions concernant des équipes jeunes, effectuant les délayages départementaux pour accéder au niveau régional ont l'obligation de déposer avant le début de ces délayages une liste de 14 joueurs.

De cette liste, AUCUNE joueuse ne sera autorisée à évoluer, durant le temps de ces délayages avec une autre équipe disputant ces mêmes délayages.

De plus, aucune joueuse évoluant en championnat de France U17 ne peut prétendre disputer ces délayages départementaux pour accéder au niveau régional.

Sanction : match perdu par pénalité



Championnat départemental U15 ans féminines

Les équipes des Hauts-de-Seine, qui n'évolueront pas en championnat régional seront intégrées dans un championnat départemental,

Une formule vous sera proposée en fonction des engagements reçus.

Règlement particulier :

Aucune joueuse ayant participé ou participant à une rencontre de délayage ou de championnat régional ou national ne sera autorisée à évoluer dans l'équipe qui dispute le délayage départemental.

Sanction : match perdu par pénalité

U13 MASCULINS

Challenge régional U13 masculins

4 dates, ½ finale et finale.

6 équipes par département (4 pour le 75).

Les 6 équipes (classées de 1 à 6) qui représenteront les Hauts-de-Seine seront celles qui participeront à la finale principale du "Challenge des Hauts-de-Seine".

Règle de participation

Un joueur participant au challenge régional ne pourra participer à aucune autre rencontre dans une autre catégorie en championnat durant la semaine.

De plus, un joueur participant au challenge ne pourra participer qu'à une seule compétition supplémentaire dans la semaine.

Dans le cas du non-respect de cette règle, le club (ou convention) fautif sera immédiatement éliminé du challenge moins 13 masculins.

Le club (ou convention) immédiatement classé derrière dans la même poule sera repêché à condition qu'il respecte les règlements fédéraux et régionaux.

Formule de jeu adaptée suivant le règlement prévu par l'ETR. Les règles aménagées seront présentées en septembre en concertation avec tous les acteurs.

Challenge du Département des Hauts-de-Seine U13 masculins

Cette compétition permettra non seulement d'effectuer les délayages et ainsi d'obtenir les poules de niveaux, mais aussi la détection sur nos jeunes handballeurs.

Base présentée avec 36 équipes.

Les clubs organisateurs de l'ensemble des tournois seront définis au plus tard, le vendredi 16/09/2022.

Sur les deux premières journées, les tournois sont organisés en deux tournois de deux équipes, pour obtenir un classement de 1 à 2 par poules. Puis, pour définir les places de 1 à 4, des rencontres entre les deux poules se déroulent (1 A / 1 B, 2 A / 2 B) soit 4 rencontres.

Lors de la 3^e journée : 3 rencontres par poules.

Pour la "finale principale" : 6 rencontres.

Pour la "finale consolante" : 3 rencontres.

Journée n° 1 : 24-25 septembre 2022

Tournoi n° 1 Lieu : défini en amont		Tournoi n° 2 Lieu : défini en amont		Tournoi n° 3 Lieu : défini en amont	
1-	1-	1-	1-	1-	1-
2-	2-	2-	2-	2-	2-

Tournoi n° 4 Lieu : défini en amont		Tournoi n° 5 Lieu : défini en amont		Tournoi n° 6 Lieu : défini en amont	
1-	1-	1-	1-	1-	1-
2-	2-	2-	2-	2-	2-

Tournoi n° 7 Lieu : défini en amont		Tournoi n° 8 Lieu : défini en amont		Tournoi n° 9 Lieu : défini en amont	
1-	1-	1-	1-	1-	1-
2-	2-	2-	2-	2-	2-

Journée n° 2 : 1^{er}-2 octobre 2022

Tournoi n° 10 Lieu : à définir		Tournoi n° 11 Lieu : à définir		Tournoi n° 12 Lieu : à définir	
1- 1 de 1	1- 2 de 3	1- 1 de 2	1- 2 de 4	1- 1 de 3	1- 2 de 5
2- 4 de 4	2- 3 de 2	2- 4 de 5	2- 3 de 3	2- 4 de 6	2- 3 de 4

Tournoi n° 13 Lieu : à définir		Tournoi n° 14 Lieu : à définir		Tournoi n° 15 Lieu : à définir	
1- 1 de 4	1- 2 de 6	1- 1 de 5	1- 2 de 7	1- 1 de 6	1- 2 de 8
2- 4 de 7	2- 3 de 5	2- 4 de 8	2- 3 de 6	2- 4 de 9	2- 3 de 7

Tournoi n° 16 Lieu : à définir		Tournoi n° 17 Lieu : à définir		Tournoi n° 18 Lieu : à définir	
1- 1 de 7	1- 2 de 9	1- 1 de 8	1- 2 de 1	1- 1 de 9	1- 2 de 2
2- 4 de 1	2- 3 de 8	2- 4 de 2	2- 3 de 9	2- 4 de 3	2- 3 de 1

Journée n° 3 : 8-9 octobre 2022

Tournoi n° 19 Lieu : à définir		Tournoi n° 20 Lieu : à définir		Tournoi n° 21 Lieu : à définir	
1- 1 de 10		1- 1 de 11		1- 1 de 14	
2- 2 de 11		2- 2 de 12		2- 2 de 15	
3- 2 de 18		3- 1 de 13		3- 1 de 16	

Tournoi n° 22 Lieu : à définir		Tournoi n° 23 Lieu : à définir		Tournoi n° 24 Lieu : à définir	
1- 1 de 15		1- 1 de 18		1- 1 de 12	
2- 2 de 16		2- 2 de 10		2- 2 de 17	
3- 1 de 17		3- 2 de 13		3- 2 de 14	

Tournoi n° 25 Lieu : à définir		Tournoi n° 26 Lieu : à définir		Tournoi n° 27 Lieu : à définir	
1- 3 de 10		1- 3 de 11		1- 3 de 14	
2- 4 de 11		2- 4 de 12		2- 4 de 15	
3- 4 de 18		3- 3 de 13		3- 3 de 16	

Tournoi n° 28 Lieu : à définir		Tournoi n° 29 Lieu : à définir		Tournoi n° 30 Lieu : à définir	
1- 3 de 15		1- 3 de 18		1- 3 de 12	
2- 4 de 16		2- 4 de 10		2- 4 de 17	
3- 3 de 17		3- 4 de 13		3- 4 de 14	

Journée n° 4 : 15-16 octobre 2022

Finale principale	
Terrain n° 1 Chaville	
Tournoi n° 31	Tournoi n° 32
1- 1 de 19	1- 1 de 22
2- 1 de 20	2- 1 de 23
3- 1 de 21	3- 1 de 24
<i>Classement</i> <i>de 1 à 3</i>	<i>Classement</i> <i>de 1 à 3</i>
Matches de classement : de 1 à 6	

Finale consolante

Tournoi n° 33 Lieu : à définir	Tournoi n° 34 Lieu : à définir	Tournoi n° 35 Lieu : à définir	Tournoi n° 36 Lieu : à définir
1- 2 de 19 2- 2 de 20 3- 2 de 21	1- 2 de 22 2- 2 de 23 3- 2 de 24	1- 3 de 23 2- 3 de 24 3- 3 de 19	1- 3 de 20 2- 3 de 21 3- 3 de 22

Tournoi n° 37 Lieu : à définir	Tournoi n° 38 Lieu : à définir	Tournoi n° 39 Lieu : à définir
1- 1 de 25 2- 3 de 27 3- 2 de 29	1- 1 de 26 2- 3 de 28 3- 2 de 30	1- 1 de 27 2- 2 de 25 3- 3 de 29

Tournoi n° 40 Lieu : à définir	Tournoi n° 41 Lieu : à définir	Tournoi n° 42 Lieu : à définir
1- 2 de 26 2- 1 de 28 3- 3 de 30	1- 2 de 27 2- 3 de 25 3- 1 de 29	1- 2 de 28 2- 3 de 26 3- 1 de 30

Les équipes classées "1" des tournois n° 33 et 34 intégreront le niveau Excellence Départementale avec les 6 équipes qui participeront à la "Finale principale".

EXCELLENCE	HONNEUR	1^{re} DIVISION	2^e DIVISION Poule A	2^e DIVISION Poule B
1) 1 de 31/32	1) 2 de 33	1) 3 de 35	1) 2 de 37	1) 2 de 38
2) 2 de 31/32	2) 3 de 34	2) 1 de 37	2) 2 de 39	2) 2 de 40
3) 3 de 31/32	3) 2 de 34	3) 3 de 36	3) 2 de 41	3) 2 de 42
4) 4 de 31/32	4) 3 de 33	4) 1 de 38	4) 3 de 38	4) 3 de 37
5) 5 de 31/32	5) 1 de 35	5) 1 de 39	5) 3 de 40	5) 3 de 39
6) 6 de 31/32	6) 2 de 36	6) 1 de 40	6) 3 de 42	6) 3 de 41
7) 1 de 33	7) 2 de 35	7) 1 de 41	7)	7)
8) 1 de 34	8) 1 de 36	8) 1 de 42	8)	8)

U13 FÉMININES

Challenge régional U13 féminines

4 dates, ½ finale et finale.

6 équipes par département (4 pour le 75).

Les 6 équipes (classées de 1 à 6) ayant participé au "Challenge des Hauts-de-Seine" représenteront notre comité.

Règle de participation

Une joueuse participant au challenge régional ne pourra participer à aucune autre rencontre dans une autre catégorie en championnat durant la semaine.

De plus, une joueuse participant au challenge ne pourra participer qu'à une seule compétition supplémentaire dans la semaine.

Dans le cas du non-respect de cette règle, le club (ou convention) fautif sera immédiatement éliminé du challenge moins 13 féminins.

Le club (ou convention) immédiatement classé derrière dans la même poule sera repêché à condition qu'il respecte les règlements fédéraux et régionaux.

Formule de jeu adaptée suivant le règlement prévu par l'ETR. Les règles aménagées seront présentées en septembre en concertation avec tous les acteurs.

Challenge du Département des Hauts-de-Seine U13 féminines

Cette compétition permettra non seulement d'effectuer les délayages et ainsi d'obtenir les poules de niveaux, mais aussi la détection sur nos jeunes handballeuses.

Nous vous proposons cette formule, qui sera adaptée en fonction du nombre d'équipes engagées.

**Prévoir 2h00 d'organisation par journée et par structure.*

Journée n° 1 : 8-9 octobre 2022

Tournoi n° 1 Lieu à définir en amont	Tournoi n° 2 Lieu à définir en amont	Tournoi n° 3 Lieu à définir en amont	Tournoi n° 4 Lieu à définir en amont
1- 2- 3-	1- 2- 3-	1- 2- 3-	1- 2- 3-

Chaque tournoi organise un championnat à 3 équipes.

À l'issue de ce mini championnat, on procède au classement de 1 à 3.

Journée n° 2 : 15-16 octobre 2022

Finale principale

Terrain n° 5 Chaville	
1- 1 de 1 2- 1 de 2	1- 1 de 3 2- 1 de 4
Matches de classement : 1 à 4	

Finale consolante

Terrain n° 6 Lieu à définir		Terrain n° 7 Lieu à définir	
1- 2 de 1 2- 2 de 2	1- 2 de 3 2- 2 de 4	1- 3 de 1 2- 3 de 2	1- 3 de 3 2- 3 de 4
Matches de classement : 1 à 4 Places 5 à 8		Matches de classement : 1 à 4 Places 9 à 12	

En fonction du nombre d'équipes, la formule sera adaptée, ainsi que le championnat départemental.

U11

U11 mixtes

1^{re} phase : constitution de poules de 6 équipes géographiquement, réparties équitablement entre le Nord et le Sud, (en tenant compte des résultats de la saison précédente), pour jouer en 5 journées (matches simples).

En fonction du nombre d'équipes engagées

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
1-	1-	1-	1-
2-	2-	2-	2-
3-	3-	3-	3-
4-	4-	4-	4-
5-	5-	5-	5-
6-	6-	6-	6-

OU

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D	Poule E
1-	1-	1-	1-	1-
2-	2-	2-	2-	2-
3-	3-	3-	3-	3-
4-	4-	4-	4-	4-
5-	5-	5-	5-	5-
6-	6-	6-	6-	6-

2^e phase : championnat avec des poules de 6 équipes par secteur géographique, en les répartissant de la manière suivante (10 journées en matches aller / retour) :

1 - Rencontres sur 10 dates en match aller/retour selon le calendrier du comité.

Poule E	Poule F	Poule G	Poule H
1- 1 de A	1- 3 ^e 2 ^e	1- 4 de A	1- 3 ^e 5 ^e
2- 1 de B	2- 4 ^e 2 ^e	2- 4 de B	2- 4 ^e 5 ^e
3- 1 de C	3- 3 de A	3- 4 de C	3- 6 de A
4- 1 de D	4- 3 de B	4- 4 de D	4- 6 de B
5- 1 ^{er} meilleur 2 ^e	5- 3 de C	5- 1 ^{er} meilleur 5 ^e	5- 6 de C
6- 2 ^e meilleur 2 ^e	6- 3 de D	6- 2 ^e meilleur 5 ^e	6- 6 de D

OU

2 - Rencontres sur 10 dates en match aller/retour selon le calendrier du comité

Poule F	Poule G	Poule H	Poule I	Poule J
1- 1 de A	1- 2 ^e 2 ^e	1- 3 ^e 3 ^e	1- 4 ^e 4 ^e	1- 5 ^e 5 ^e
2- 1 de B	2- 3 ^e 2 ^e	2- 4 ^e 3 ^e	2- 5 ^e 4 ^e	2- 6 de A
3- 1 de C	3- 4 ^e 2 ^e	3- 5 ^e 3 ^e	3- 1 ^{er} meilleur 5 ^e	3- 6 de B
4- 1 de D	4- 5 ^e 2 ^e	4- 1 ^{er} meilleur 4 ^e	4- 2 ^e meilleur 5 ^e	4- 6 de C
5- 1 de E	5- 1 ^{er} meilleur 3 ^e	5- 2 ^e meilleur 4 ^e	5- 3 ^e meilleur 5 ^e	5- 6 de D
6- 1 ^{er} meilleur 2 ^e	6- 2 ^e meilleur 3 ^e	6- 3 ^e meilleur 4 ^e	6- 4 ^e meilleur 5 ^e	6- 6 de E

3^e phase : des finalités entre les deux secteurs seront organisées en fin de saison (matches aller et retour) (cf. calendrier en annexe).

U11 féminines

Un championnat sera proposé en fonction du nombre d'équipes.

Si le nombre d'équipes n'atteint pas 6, ces jeunes handballeuses seront intégrées dans le championnat des U11 ans masculins.

Sur proposition de la commission développement : organisation d'un tournoi sur une journée regroupant toutes les équipes U11 féminines du 92.

Date à déterminer en fonction du calendrier du championnat U11.

U9 & U7

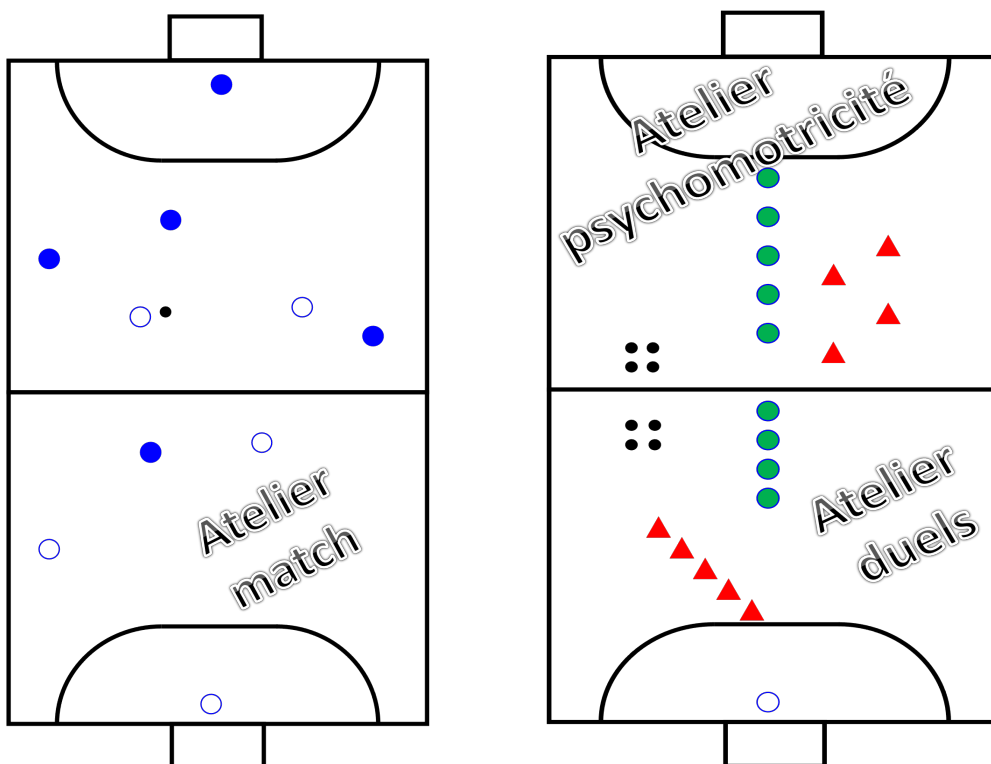


Tournois départementaux

Pour les U7, nous vous proposons 4 dates de tournois programmées sur l'ensemble de la saison, plus la journée "Festi'Hand" qui regroupera l'ensemble des équipes U7 et U9 sur une seule structure (le dimanche 14 mai 2023).

Pour les U9, nous vous proposons 5 dates de tournois programmées sur l'ensemble de la saison, plus la journée "Festi'Hand" qui regroupera l'ensemble des équipes U7 et U9 sur une seule structure (le dimanche 14 mai 2023).

Une organisation avec des ateliers devra être effectuée par les clubs, s'il y a des plateaux à 3 équipes, pour permettre à l'ensemble des jeunes handballeurs et handballeuses d'être en activité.



CALENDRIER MASCULIN SAISON 2022-2023

Journées dont dispose le comité pour la mise en place des championnats

MAJ 31.07.2022

Années d'âges		PLUS DE 16 ANS nés en 2005 et avant				MOINS DE 18 ANS 2005-06-07		MOINS DE 15 ANS 2008-09-10				MOINS DE 13 ANS 2010-11-12					MOINS DE 11 ANS 2012-13-14	MOINS DE 9 ANS 2014-15	MOINS DE 7 ANS 2016-17
Dates		1re div.	2e div.	3e div.	Coupe France *	Exc.	Hon.	Exc.	Hon.	1re div.	Intercom	Exc.	Hon.	1re / 2e / 3e div.	Chall Rég	ETR 2010	Nord / Sud	tournois	tournois
WE 28-août-2022	Été																		
WE 04-sept-2022																			
WE 11-sept-2022						DAR		DAR											
WE 18-sept-2022		1	1	1		DAR		DAR											
WE 25-sept-2022		2	2	2		DR / DD1	DD1	DR / DD1	DD1	DD1		CG	CG	CG					
WE 02-oct-2022		R	R	R		DD2	DD2	DD2	DD2	DD2		CG	CG	CG					
WE 09-oct-2022		3	3	3		DD3	DD3	DD3	DD3	DD3		CG	CG	CG					
WE 16-oct-2022	TIBY U19	R	R	R		R	R	R	R	R	ICT 1	CG	CG	CG			D1		
WE 23-oct-2022	Toussaint				tour 1														
WE 30-oct-2022	Toussaint																		
WE 06-nov-2022	Toussaint																		
WE 13-nov-2022		4	4	4		R	R	R	R	R	ICT 2/3	1	1	1			D2		
WE 20-nov-2022		R	R	R	tour 2	DD4	DD4	DD4	DD4	DD4		2	2	2			D3		
WE 27-nov-2022		5	5	5		DD5	DD5	DD5	DD5	DD5		3	3	3			D4		
WE 04-déc-2022		6	6	6		R	R	R	R	R	Fin	ICT 1	4	4	4		D5		
WE 11-déc-2022		7	7	7		1	1	1	1	1		R	R	R	J1		1	1	
WE 18-déc-2022	Noël				tour 3														
WE 25-déc-2022	Noël																		
WE 01-janv-2023	Noël																		
WE 08-janv-2023		8	8	8		2	2	2	2	2		5	5	5			2	2	
WE 15-janv-2023		9	9	9	tour 4	3	3	3	3	3		6	6	6			3		1
WE 22-janv-2023		10	10	10		4	4	4	4	4	ICT 2/3	7	7	7			R		
WE 29-janv-2023		11	11	11		5	5	5	5	5		R	R	R	J2		4	3	
WE 05-févr-2023		12	12	12		1	1	1	1	1		8	8	8			5		2
WE 12-févr-2023		13	13	13		2	2	2	2	2		9	9	9			6		
WE 19-févr-2023	Hiver				Fin. sect.														
WE 26-févr-2023	Hiver										ICT fin								
WE 05-mars-2023	Hiver																		
WE 12-mars-2023		14	14	14		3	3	3	3	3		10	10	10			7	4	
WE 19-mars-2023		15	15	15		4	4	4	4	4		11	11	11			8		3
WE 26-mars-2023		16	16	16		5	5	5	5	5		R	R	R	J3		R		
WE 02-avr-2023		17	17	17		6	6	6	6	6		12	12	12			9	5	
WE 09-avr-2023					Fin. zone						inter-rég								
WE 16-avr-2023		18	18	18		7	7	7	7	7		13	13	13			10		4
WE 23-avr-2023	Printemps	R	R	R											J4				
WE 30-avr-2023	TIBY U21																		
WE 07-mai-2023	Printemps																		
WE 14-mai-2023		19	19	19		8	8	8	8	8		14	14	14			FA	Festi'hand	Festi'hand
WE 21-mai-2023		20	20	20															
WE 28-mai-2023		R	R	R							Fin								
WE 04-juin-2023		21	21	21		8	8	8	8	8						GP 78	FR		
WE 11-juin-2023		22	22	22	Fin	10	10	10	10	10					Fin				
WE 18-juin-2023																			
WE 25-juin-2023																			
WE 02-juil-2023																			
WE 09-juil-2023	Été																		

Del : Délaiages	Congés	2022 2023
Fin : Finalités	Évènement	Toussaint 01/11/22
IL : Interligue		Amistice 11/11/22
R : Report		Pâques 09/04/23
DAR : Délaiages d'accession région		Lundi de Pâques 10/04/23
DD : Délaiages départementaux		Fête du travail 01/05/23
SN : Stage national		Victoire 1945 08/05/23
SR : Stage régional		Ascension 18/05/23
		Pentecôte 29/05/23

Vacances scolaires :	
Reprise le jeudi 1er septembre 2022	Hiver : Fin des cours le samedi 18 février 2023
Toussaint : Fin des cours le samedi 22 octobre 2022	Reprise des cours le lundi 6 mars 2023
Reprise des cours le lundi 7 novembre 2022	Printemps : Fin des cours samedi 22 avril 2023
Noël : Fin des cours le samedi 17 décembre 2022	Reprise des cours le mardi 9 mai 2023
Reprise des cours le mardi 3 janvier 2023	Été : Fin des cours le vendredi 7 juillet 2023

CALENDRIER FÉMININ SAISON 2022-2023

Journées dont dispose le comité pour la mise en place des championnats

MAJ 26/10/2022

Années d'âges		PLUS DE 16 ANS nés en 2005 et avant				MOINS DE 18 ANS 2005-06-07	MOINS DE 15 ANS 2008-09-10				MOINS DE 13 ANS 2010-11-12				MOINS DE 11 ANS 2012-13-14
		1re div.	2e div.	Coupe JBD	Coupe France *	Exc.	Exc.	Hon.	Intercom 2008 2009		Exc.	Hon.	Chall Rég	ETR 2010	Nord / Sud
WE 28-août-2022	Été														
WE 04-sept-2022															
WE 11-sept-2022							DAR								
WE 18-sept-2022						DAR	DAR								
WE 25-sept-2022		1	1			DAR	BR								
WE 02-oct-2022		R	R			BR	DR								
WE 09-oct-2022		2	2			DR	DD1	DD1			CG	CG			
WE 16-oct-2022	TIBY U19	3	3			R	R	R	ICT 1		CG	CG			D1
WE 23-oct-2022	Toussaint				tour 1										
WE 30-oct-2022	Toussaint														
WE 06-nov-2022	Toussaint														
WE 13-nov-2022				1		R	R	R	ICT 2/3		1	1			D2
WE 20-nov-2022		R	R		tour 2	1	DD2	DD2			2	2			D3
WE 27-nov-2022		4	4			2	DD3	DD3			3	3			D4
WE 04-déc-2022		5	5			R	R	R	Fin	ICT 1	coupe 92	4			D5
WE 11-déc-2022		6	6			3	DD4	DD4			R	R	J1		1
WE 18-déc-2022	Noël				tour 3										
WE 25-déc-2022	Noël														
WE 01-janv-2023	Noël														
WE 08-janv-2023				2		4	DD5	DD5			4	5			2
WE 15-janv-2023		R	R		tour 4	5	1	1			5	6			3
WE 22-janv-2023		7	7			R	R	R		ICT 2/3	coupe 92	7			R
WE 29-janv-2023		8	8			6	2	2			R	R	J2		4
WE 05-févr-2023		9	9			7	3	3			6	8			5
WE 12-févr-2023		10	10			8	4	4			7	9			6
WE 19-févr-2023	Hiver				Fin. sect										
WE 26-févr-2023	Hiver									ICT fin					
WE 05-mars-2023	Hiver														
WE 12-mars-2023				3		9	5	5			8	10			7
WE 19-mars-2023		11	11			10	6	6			9	11			8
WE 26-mars-2023		12	12			R	R	R			R	R	J3		R
WE 02-avr-2023		13	13			11	7	7			coupe 92	12			9
WE 09-avr-2023					Fin. zone					inter-rég					
WE 16-avr-2023		R	R			12	8	8			10	13			10
WE 23-avr-2023	Printemps												J4		
WE 30-avr-2023	TIBY U21														
WE 07-mai-2023	Printemps														
WE 14-mai-2023				4		13	9	FA			Fin coupe	14			FA
WE 21-mai-2023		14	14												
WE 28-mai-2023										Fin					
WE 04-juin-2023				Fin		14	10	FR						GP 78	FR
WE 11-juin-2023					Fin								Fin		
WE 18-juin-2023															
WE 25-juin-2023															
WE 02-juil-2023															
WE 09-juil-2023	Été														

Del : Délaiages

Fin : Finalités

IL : Interligue

R : Report

DAR : Délaiages d'accession région

DD : Délaiages départementaux

SN : Stage national

SR : Stage régional

Congés

Évènement

Toussaint	01/11/22
Armistice	11/11/22
Pâques	09/04/23
Lundi de Pâques	10/04/23
Fête du travail	01/05/23
Victoire 1945	08/05/23
Ascension	18/05/23
Pentecôte	29/05/23

Vacances scolaires :

Reprise le jeudi 1er septembre 2022

Toussaint : Fin des cours le samedi 22 octobre 2022

Reprise des cours le lundi 7 novembre 2022

Noël : Fin des cours le samedi 17 décembre 2022

Reprise des cours le mardi 3 janvier 2023

Hiver :

Fin des cours le samedi 18 février 2023

Reprise des cours le lundi 6 mars 2023

Printemps : Fin des cours samedi 22 avril 2023

Reprise des cours le mardi 9 mai 2023

Été : Fin des cours le vendredi 7 juillet 2023

MONTÉES / DESCENTES FIN SAISON 2022-2023

MASCULINS

M : Montée D : Descente

Clubs qui descendent de ligue		0	1	2	3	4	5	6
1 ^{re} division territoriale	1	M	M	M	M	M	M	M
	2	M	M	M	M	M	M	M
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							D
	9					D	D	D
	10				D	D	D	D
	11			D	D	D	D	D
	12	D	D	D	D	D	D	D
2 ^e division territoriale	1	M	M	M	M	M	M	M
	2	M	M	M	M	M		
	3	M						
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							D
	9					D	D	D
	10				D	D	D	D
	11			D	D	D	D	D
	12	D	D	D	D	D	D	D
3 ^e division territoriale	1	M	M	M	M	M	M	M
	2	M	M	M	M	M		
	3	M						
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							

Les autres cas seront statués par la commission compétente

MONTÉES / DESCENTES FIN SAISON 2022-2023

FÉMININES

M : Montée D : Descente

Clubs qui descendent de ligue		0	1	2	3	4	5	6
1 ^{re} division territoriale	1	M	M	M	M	M	M	M
	2							
	3							D
	4						D	D
	5					D	D	D
	6			D	D	D	D	D
	7	D	D	D	D	D	D	D
	8	D	D	D	D	D	D	D
2 ^e division territoriale	1	M	M	M	M	M	M	M
	2	M	M	M				
	3	M						
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							

Les autres cas seront statués par la commission compétente



Tableau récapitulatif du règlement des jeunes

Saison 2022-2023
MàJ 08/06/2022

Règles	Catégorie	U7 mixte (2016-2017)	U9 mixte (2014-2015)	U11 masculins ou mixte U11 féminines (2012-2013-2014)	U13 masculins U13 féminines (2010-2011-2012)
Temps de jeu		Feuille de tournoi	Feuille de tournoi	2 × 15'	2 × 20'
Espace et nombre de joueurs sur le terrain		Mini-Hand 4 + 1	Mini-Hand 4 + 1	Réducteurs de but 5 + 1	– 1 ^{re} période : 5 + 1 – 2 ^e période : 6 + 1
Taille des ballons		0	0	0	1
Temps d'exclusion		1 minute	1 minute	1 minute	2 minutes
		Défense homme à homme sur tout le terrain* pendant tout le match.	Défense homme à homme sur tout le terrain* pendant tout le match.	Défense homme à homme sur tout le terrain* pendant tout le match.	Il n'est pas toléré d'effectuer : – une défense 6/0 – une prise en individuelle stricte sur moins de 3 joueur.euse.s – recourir au changement systématique attaquant-défenseur
		* Durant la période où la défense "homme à homme" tout terrain est imposée, le GB ne pourra pas sortir de sa zone. Il ne sera pas non plus être remplacé par un joueur de champ pour évoluer en supériorité numérique en attaque (avec le but vide). Et ce, pour respecter l'esprit pédagogique.			<i>Malgré la liberté pédagogique, il est conseillé de proposer une défense homme à homme et étagée.</i>
Engagement		Début de rencontre ou de mi-temps : milieu de terrain. Après un but, par le GB dans sa zone après coup de sifflet de l'arbitre.	Début de rencontre ou de mi-temps : milieu de terrain. Après un but, par le GB dans sa zone après coup de sifflet de l'arbitre.	Par le GB aux 4 mètres dans son ½ terrain après coup de sifflet de l'arbitre. Aucun joueur de l'équipe qui défend ne doit se trouver dans les 9 m.	Engagement au niveau de la ligne médiane (règle FFHandball)
Temps mort d'équipe		1 par match par équipe	1 par mi-temps par équipe	1 par mi-temps par équipe	1 par mi-temps par équipe
Jet de 7 mètres (un arrêt du temps doit être ordonné par les arbitres)		1) Possibilité de départ du tireur à 15 m, au plus, en dribble ; impulsion (appui ou suspension) avant la zone ; 2) 3 pas et tir en appui ou en suspension avant la zone ; 3) règle FFHandball	1) Possibilité de départ du tireur à 15 m, au plus, en dribble ; impulsion (appui ou suspension) avant la zone ; 2) 3 pas et tir en appui ou en suspension avant la zone ; 3) règle FFHandball	1) Possibilité de départ du tireur à 15 m, au plus, en dribble ; impulsion (appui ou suspension) avant la ligne des 7 m ; 2) 3 pas et tir en appui ou en suspension ; 3) règle FFHandball	Règle FFHandball
Gardien de but		Dans un souci de la formation du joueur et de la joueuse, faire jouer un(e) GB différent(e) à chaque période.			Règle FFHandball
Managérat		Conseils pédagogiques : être positif et constructif. Attitude correcte vis-à-vis de l'arbitre et de l'équipe adverse.			
Arbitrage		Juges-arbitres jeunes du club recevant.			
Si non respect des formes de jeu		Si une équipe ne respecte pas les formes de jeu imposées : 1) avertissement à l'équipe 2) si récidive, exclusion d'un(e) joueur(euse) désigné(e) par le <i>manager</i> ; jamais le même et cela n'est pas comptabilisé dans les 3 exclusions du joueur ou de la joueuse Si mauvais engagement pour les U11 (renvoi du gardien après un but dans l'autre ½ de terrain) : 1) à rejouer 2) si récidive : jet franc au milieu du terrain pour l'équipe adverse.			

Dans le but de protéger nos jeunes qui s'investissent dans l'arbitrage, l'accompagnateur de handball (en carte) identifié pourra intervenir sur le comportement nuisible des officiels, en demandant à ce qu'une sanction disciplinaire soit effectuée (voir rôle du délégué – FFHandball). À noter qu'une exclusion temporaire sera accompagnée d'un rapport à la commission compétente.

CATEGORIES D'ÂGE AUTORISÉES - SAISON 2022-2023

	MASCULINS																	
	plus de 16 ans		U18			U15			U13			U11			U9		U7	
Années	2005 et avant		05	06	07	08	09	10	10	11	12	12	13	14	14	15	16	17
Âges	17 et plus		17	16	15	14	13	12	12	11	10	10	9	8	8	7	6	5
Taille ballons	3		3			2			1			0			0			
Circonférence en cm	58-60		58-60			54-56			50-52			48-50			46-48			
Temps de jeu	2 x 30'		2 x 30'			2 x 25'			2 x 20'			2 x 15'			Tournoi			

	FÉMININES																
	plus de 16 ans	U18			U15			U13			U11			U9		U7	
Années	2005 et avant	05	06	07	08	09	10	10	11	12	12	13	14	14	15	16	17
Âges	17 et plus	17	16	15	14	13	12	12	11	10	10	9	8	8	7	6	5
Taille ballons	2	2			1			1			0			0			
Circonférence en cm	54-56	54-56			50-52			50-52			48-50			46-48			
Temps de jeu	2 x 30'	2 x 30'			2 x 25'			2 x 20'			2 x 15'			Tournoi			

RÈGLEMENTS FÉDÉRAUX

3.3.3 —

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs clubs à l'issue d'une compétition dans une même poule et en l'absence de réglementation particulière à la compétition, ceux-ci sont départagés selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

- 1) par le nombre de points à l'issue de la compétition dans les rencontres ayant opposé les équipes à égalité entre elles,
- 2) par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés dans les rencontres ayant opposé les équipes restant à égalité après application de l'alinéa 1,
- 3) par le plus grand nombre de but marqués à l'extérieur dans les rencontres ayant opposé les équipes restant à égalité après application de l'alinéa 2,
- 4) par la plus grande différence de but sur l'ensemble des rencontres de la compétition,
- 5) par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres de la compétition,
- 6) par le plus grand nombre de licenciés(es) compétitifs(ives) à la date de l'assemblée générale fédérale, masculins ou féminins dans la catégorie d'âge concernée.

Dans un souci de lisibilité, les classements sont arrêtés tout au long de la saison selon les règles ci-dessus.

3.3.4 —

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs clubs à l'issue d'une compétition regroupant plusieurs poules et en l'absence de réglementation particulière à la compétition, ceux-ci sont départagés selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

- 1) par le nombre des points à l'issue de la compétition, calculé au quotient si nécessaire (nombre de points divisé par le nombre de matchs joués en cas de poule avec un ou plusieurs exempts),
- 2) par la plus grande différence de buts sur l'ensemble des rencontres, calculé au quotient si nécessaire (nombre de buts divisé par le nombre de matchs joués en cas de poule avec un ou plusieurs exempts),
- 3) par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres, calculé au quotient si nécessaire (nombre de buts marqués divisé par le nombre de matchs joués en cas de poule avec un ou plusieurs exempts),
- 4) par le plus grand nombre de licenciés(es) compétitifs(ives) à la date de l'Assemblée Générale Fédérale, masculins ou féminins dans la catégorie d'âge concernée.

3.3.6 Déroulement jets de sept mètres

Avant les jets de sept mètres, chaque équipe désigne à l'arbitre, à l'aide des numéros de maillots les cinq joueurs habilités qui effectueront chacun un tir, en alternance avec l'adversaire. L'ordre des tireurs est laissé au choix des équipes.

Les autres tireurs et gardiens de but de chaque équipe doivent pendant la séance des jets être positionnés au centre du terrain.

Les gardiens de but peuvent être sélectionnés et remplacés librement.

Les gardiens de but peuvent être tireurs et les tireurs gardien de but (obligation de port de chasuble).

Les arbitres désignent le but dans lequel auront lieu les tirs. Les arbitres désignent par tirage au sort l'équipe qui commence. L'équipe désignée lors du tirage au sort a le droit de choisir si elle commence ou termine la série de tirs.

En cas d'égalité après les cinq tirs de chaque équipe au premier tour, une deuxième série de jets de sept mètres pour laquelle commence l'équipe qui n'a pas effectué le dernier jet de la série de tirs.

Pour cette deuxième série :

— chaque équipe désigne cinq joueurs habilités à tirer, les joueurs ayant participé à la première série peuvent être à nouveau désignés ;

— à nombre de tireurs équivalent dès qu'une équipe prendra l'avantage elle sera déclarée vainqueur.

Nota : cela signifie que, lors de la deuxième série des tirs au but, dès qu'une équipe dispose d'un but d'avance sur l'autre équipe (à nombre de joueurs ayant tiré équivalent), alors cette équipe est déclarée vainqueur.

Si à l'issue de cette seconde série, les équipes sont toujours à égalité on recommence une autre série qui s'achèvera de manière identique à la seconde.

Pour chaque série de jets de sept mètres, les joueurs autorisés à tirer et les gardiens de but autorisés sont les joueurs inscrits sur la feuille de match, qui ne sont pas disqualifiés ou temporairement exclus au coup de sifflet final de la rencontre.

Les infractions graves commises pendant la période des jets de sept mètres doivent, dans tous les cas, être sanctionnées par une disqualification. En cas de disqualification ou de blessure d'un tireur ou d'un gardien de but, un remplaçant habilité à jouer doit être désigné.

Pendant les tirs respectifs, seul le tireur, le gardien de but désigné et les arbitres peuvent se trouver sur la moitié du terrain concerné.